

INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lamalou-les-bains

Fonction des élus	% alloué de l'indice brut terminal de 4110,52	Nombre d'élus concernés	Montant mensuel brut par élu
Adjointes au maire	15%	5	616,58
Conseillers municipaux délégués	5,96%	3	245

Annexe à la délibération n° 39_2026DIR